

EUROPE OFFICE WAGGGS

BUREAU EUROPE AMGE

38 AV. DE LA PORTE DE HAL, BOX 1

B-1060 BRUSSELS, BELGIUM

TEL + 32 2 541 08 80 - FAX + 32 2 541 08 99

EMAIL : europe@europe.waggsworld.org



WOSM - EUROPEAN REGIONAL OFFICE

OMMS – BUREAU REGIONAL EUROPEEN

5 RUE HENRI-CHRISTINE, BOX 327

CH-1211 GENEVA 4, SWITZERLAND

TEL + 41 22 705 11 00 - FAX + 41 22 705 11 09

EMAIL: europe@scout.org

Aux: Commissaires internationales et internationaux de la Région Europe AMGE et de la Région Européenne de l'OMMS

Concerne : Appel aux partenaires pour le financement d'un projet : L'Académie 2013, « Citizenship 3.0 - training solution for youth NGOs »

Date: 19 décembre 2012

Faciliter la participation des OM, OSN et ASN aux événements européens

Appel aux partenaires pour se joindre à un projet de financement : L'Académie 2013, « Citizenship 3.0 - training solution for youth NGOs »

Chères amies et chers amis,

Pour faciliter la participation des OM, OSN et ASN aux événements régionaux, les bureaux régionaux essaient d'obtenir des fonds provenant de sources externes, et l'une des principales sources de financement pour les activités Scoutes et Guides en Europe est le Programme 'Jeunesse en action' de la Commission européenne.

Lorsque nous souhaitons soumettre une demande de financement pour nos activités, nous devons avoir un certain nombre d'organisations partenaires. Ce sont ces organisations partenaires qui reçoivent une aide financière. Pour se qualifier comme une organisation partenaire, les OM, OSN et ASN doivent remplir le formulaire « Accord préliminaire du partenariat » pour l'activité concernée. Seuls les participants provenant des organisations partenaires sont considérés comme une partie du projet officiel et peuvent être remboursés (d'autres personnes peuvent participer, mais sans accès à l'aide financière).

Quels coûts peuvent être couverts par ce financement ?

- Frais de voyage des participants : 70% des frais de déplacement entre domicile et le lieu de l'activité par le moyen le moins cher (classe économique dans les avions ou 2^{ème} classe dans les trains).
- Frais de projet : fixés à EUR 61,00 par personne et par nuit.
- Frais exceptionnels : tous les frais directement liés à des jeunes ayant moins d'opportunités ou ayant des besoins spéciaux, ainsi que les frais justifiés par la nature particulière de l'activité ; et les frais de visa.

Pour chaque OM, OSN ou ASN partenaire cela signifie que ses participants auront trois principaux avantages :

- **Seulement 30% des frais de déplacement doivent d'être financés par le participant ou respectivement par l'OM, l'OSN, ou l'ASN.**
- **Réduction significative de frais de participation.**
- **Les frais liés à l'obtention d'un éventuelle visa sont couverts.**

Dans le cas actuel, la demande de financement dans le cadre du programme 'Jeunesse en action' sera soumise à l'Agence exécutive EACEA en février prochain.

Merci de noter que au delà des pays membres de l'UE, les OM, OSN et ASN des pays suivants peuvent également être partenaires : Islande, Liechtenstein, Norvège, Croatie, Turquie, et la Suisse.

World Association of Girl Guides and Girl Scouts
Association Mondiale des Guides et Eclaireuses



World Organization of the Scout Movement
Organisation Mondiale du Mouvement Scout

Si votre OM, OSN ou ASN est intéressée de participer à :

L'Académie 2013 qui se déroulera au Centre de formation régional Proviant, à Malle, en Belgique du 29 octobre au 3 novembre 2013;

Et si elle veut recevoir un soutien financier :

Prière de remplir et signer l'accord de principe préliminaire (ANNEX A) ainsi que le document d'identification des partenaires (Annex B) par courriel à Marguerite Potard (mpotard@scout.org), et en original par la poste à :

Bureau Européen du Scoutisme de l'OMMS
à l'attn de Mme Marguerite Potard
Avenue de la Porte de Hal 38
1060 Brussels
Belgique

Merci de noter que les formulaires doivent être tapés (les formulaires manuscrits ne sont pas acceptés) et ANNEX A doit être signée en original et tamponnée. Nous vous prions aussi de renvoyer l'ANNEX B uniquement par mail, sans changer le format du document.


La date limite pour soumettre la demande de soutien est le 1^{er} février 2013, ce qui signifie que les documents dûment signés doivent être reçu par le Bureau Régional de l'OMMS à Bruxelles avant le 20 janvier 2013.

Ne signez l'accord et devenez partenaire de ce projet UNIQUEMENT si votre OM, OSN ou ASN est vraiment prête à participer à l'événement. En signant l'accord vous acceptez d'inscrire et d'envoyer des participants de votre OM ; OSN ou ASN. Si vous signez l'accord mais n'inscrivez ni envoyez des participants, vous allez peut-être créer des difficultés dans la gestion du projet.

La demande de soutien financier sera soumis à l'agence du programme 'Jeunesse en action' le 1^{er} février 2013 au plus tard et le résultat sera connu deux ou trois mois plus tard. Par la suite, les Bureaux informeront les organisations partenaires de ce projet.

Si vous avez besoin de plus d'information, merci de contacter Marguerite au Bureau Européenne de l'OMMS à Bruxelles (mpotard@scout.org).

Avec mes salutations cordiales,



David McKee
Directeur Régional
Région Européenne de l'OMMS